

LES LAUREATS DE LA LISTE COMPLEMENTAIRE DU CONCOURS DE DPIP 2017 POURRONT INTEGRER L'ENAP DES JANVIER 2018

Des collègues admis au concours DPIP sur liste complémentaire ont été contactés par l'administration à deux reprises. Une première fois pour les informer qu'ils intégreraient la formation initiale le 9 octobre 2017 ; une seconde pour finalement reporter cette intégration en octobre... 2018 !

Fort de cette information, le SNEPAP a saisi la sous-direction des ressources humaines. L'administration a reconnu avoir anticipé l'accord du contrôleur budgétaire, lequel s'est finalement opposé.

L'administration s'est alors engagée à trouver une solution la moins préjudiciable possible. C'est chose faite, les 16 candidats retenus sur liste complémentaire pourront rejoindre la promotion dès janvier 2018.

Ce recrutement ne se fera pas au détriment du nombre de postes offerts pour l'année 2018.

A l'instar de toute situation de communication, le dialogue social peut favoriser les résolutions positives. Le SNEPAP-FSU se félicite de constater que ses interventions ont été prises en compte, mais ont surtout permis de réduire le traitement préjudiciable fait aux agents concernés.

